



Plan de protection Covid-19

MESURES DE PROTECTION MISES EN PLACE POUR LA
REOUVERTURE DU FITNESS SELON LES RECOMMANDATIONS
DE LA SFGV (FEDERATION SUISSE DES CENTRES DE FITNESS ET
DE SANTE)

PLAN DE REOUVERTURE DU FITNESS AVEC RESPECT DES MESURES SANITAIRES.

Depuis sa fermeture le 16 mars dernier sur la base de l'Ordonnance 2 Covid-19, le FYtness a établi en prévision de sa réouverture, un plan sanitaire intégrant les mesures édictées par les autorités et basé sur le « Plan de Protection pour la branche du Fitness » établi le 15 avril 2020 par la SFGV ou Fédération Suisse des Centres de Fitness et de Santé.

Contexte

Le FYtness, qui est une des activités du secteur Sport & Hébergement des UCG a fermé ses portes le lundi 16 mars 2020, en raison de la pandémie du Covid-19.

Pour donner suite aux Directives fédérales du 29 avril 2020, le FYtness a décidé de rouvrir ses portes le 11 mai prochain. Toutefois afin de respecter les nouvelles normes sanitaires en vigueur actuellement, des restrictions s'appliqueront.

But des mesures

Ces mesures ont pour objectif de protéger nos abonnés. Elles visent également à assurer la meilleure protection possible aux personnes vulnérables.

Bases légales

RS 818.101.24 Ordonnance 2 COVID-19 (Chapitre 3, art.6a)

PRINCIPES DE BASE

1. Hygiène personnelle

- Tous les utilisateurs doivent obligatoirement se laver les mains dans les vestiaires avant de rentrer dans le fitness.
- Chaque utilisateur doit impérativement désinfecter tout appareil AVANT et APRES son utilisation.
- Un distributeur de gel hydro alcoolique est installé dans la salle, sous le tableau central pour accrocher sa carte de fitness. Il est fortement recommandé de l'utiliser régulièrement, notamment lors de l'utilisation des poids libres.
- De même, il est obligatoire de venir avec des vêtements couvrants (débardeurs proscrits), un LINGE ainsi que des chaussures PROPRES (non utilisées à l'extérieur).
- Après l'entraînement, il est préférable de vous laver chez vous, plutôt que d'utiliser la douche des vestiaires, bien que celle-ci soit nettoyée tous les jours.
- **Si vous présentez des symptômes de toux, de fièvre, de maux de tête ou difficultés respiratoires, nous vous demandons de rester impérativement chez vous.**

2. Nettoyage des locaux et des appareils

- Les machines, surfaces et objets seront nettoyés et désinfectés quotidiennement, et la salle sera aérée dans la même mesure.
- Les vestiaires seront également nettoyés tous les jours sauf le weekend.

3. Distance et temps

- La Confédération préconise 1 personne pour 10 m², raison pour laquelle seules **10 personnes maximum seront autorisées en même temps dans la salle**. Nous vous demandons de veiller à respecter ce nombre, des contrôles réguliers seront effectués.
- Dans la mesure du possible, chaque abonné se doit de garder une distance minimale de deux mètres avec les autres utilisateurs. C'est pourquoi nous vous demandons pour le cardio et la musculation de n'utiliser qu'un appareil sur deux.
- Les abonnés seront invités à utiliser leur temps d'entraînement du mieux possible, afin de donner aux autres la possibilité de s'entraîner. Cela permet aussi d'éviter le regroupement de personnes dans ou devant les locaux.

4. Abonnements

- Tous les abonnements actifs seront prolongés depuis le 16 mars 2020 jusqu'au 11 mai, soit l'équivalent de 8 semaines maximum. Aucune dérogation ne sera possible.
- **Aucun nouvel abonnement ne sera possible jusqu'à nouvel avis.**

PLAN DE CRISE : RISQUE ET CAS DE COVID-19

Si après votre entraînement vous-même ou un autre abonné présentez des symptômes tels que :

- Toux
- Maux de gorge
- Douleurs musculaires
- Perte de goût et/ou d'odorat
- Difficulté respiratoire et essoufflement
- Avec ou sans fièvre

La Direction du FYtness doit impérativement être prévenue, soit directement en passant à la réception, soit au numéro de téléphone 022 328 12 03 (lu-ve 8h30-12h / 18h-20h30) ou encore par email : foyer@ucq.ch

Il est conseillé à l'abonné ainsi qu'aux personnes ayant fréquenté la salle au même moment, de se présenter dans un centre de prélèvement pour procéder dans la mesure du possible à un dépistage ou d'appeler la ligne verte du CoviCall 0800 909 400

Si le cas est avéré positif, le (les) abonné (s) ne devra (ont) pas se présenter au fitness avant la disparition complète des symptômes et dans un délai d'au moins 15 jours.

Si le dépistage n'a pas été possible, l'auto-quarantaine sera demandée et l'abonné devra attendre un délai de 15 jours au moins avant le retour au fitness.

Dans tous les cas, si des difficultés respiratoires ou l'état général est péjoré, il faut contacter le 144 et suivre les recommandations du service en question.

Les services du médecin cantonal devront être avertis de la situation (en cas de dépistage avéré).

Sauf avis contraire du médecin cantonal, le fitness restera ouvert.

Tout manquement aux présentes conditions sera passible d'une exclusion définitive du fitness.

Cette situation est nouvelle et difficile pour tous. Merci de votre collaboration et compréhension !

Prenez soin de vous et de vos proches, continuez à vous entraîner et nous nous verrons après tout cela en pleine forme !

La Direction